

Les membres du conseil municipal sont convoqués à la séance du 12 juillet 2016 à 20h00.

Verberie, le 06 juillet 2016

Le Maire,
Michel Arnould

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 12 juillet 2016

L'an deux mille seize le douze juillet à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel Arnould.

Présents : Michel Arnould, Odile Arnould, René Brouillard, Marie France Merlin, Cécile Raguideau, Jean Ainesi, Patrick Steffen, Laurent Bommelaer, Patrick Floury, Christophe Lamy, Dolorès Baroin, Jean-Jacques Cournil, Jean Claude Lemercier, Stéphanie Fourdrin, Ferroudja Rahoui, Philippe Rabbé, Michel Biez.

Absents : Edwige Fagot, Nicolas Galczynski, Patrick Sauvage.

Absents et excusés : Laurence Abena, Annie Carpentier, Evelyne Cayrol, Marie Claux, Dominique Couillet, Lysiane Grobon, Francis Pagnier.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : Laurence Abena à Laurent Bommelaer, Annie Carpentier à René Brouillard, Marie Claux à Odile Arnould, Lysiane Grobon à Michel Biez, Francis Pagnier à Patrick Steffen.

Secrétaire de séance : Laurent Bommelaer.

Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de votants : 22

Date de convocation : 6 juillet 2016
Date d'affichage : 6 juillet 2016

Monsieur le maire ouvre la séance en qualité de Président.

Election du secrétaire de séance

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de nommer Monsieur Laurent Bommelaer aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal.

Monsieur Jean-Claude Lemercier fait son entrée dans la salle du conseil à 20 h 20.

Monsieur le Président de séance donne lecture de l'ordre du jour et avant de commencer cette séance du conseil municipal propose de donner la parole à Monsieur Michel Foubert, conseiller régional.

Monsieur Michel Foubert, sur les souhaits de Monsieur Xavier Bertrand, Président du Conseil Régional des Hauts de France, d'aller aux plus près des habitants et de tisser des relations privilégiées avec les élus des communes, fait une présentation de la nouvelle région. Les décisions prise depuis les six premiers mois de fonctionnement et les grandes orientations pour les années à venir sont commentées.

Monsieur le Président de séance remercie Monsieur Foubert de son exposé. Il soumet ensuite à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 9 juin 2016 qui est approuvé par les membres présents et représentés à l'unanimité.

Décision du maire n°05/2016

Dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le conseil municipal, Monsieur le président de séance rend compte de la décision qu'il a prise depuis la séance du 9 juin 2016.

L'assemblée, après avoir entendu les explications du président de séance, prend acte de la décision n°05/2016 concernant la signature de la convention d'utilisation des locaux scolaires de l'école primaire des remparts, les préfabriqués de l'école maternelle des remparts et la cour en vue de l'organisation du 23ème stage « Musique en Herbe » du 6 au 15 juillet 2016 avec l'école de musique « Darius Milhaud », dont le siège social se situe Hôtel de ville 60460 Précý sur Oise, représentée par sa présidente, Madame Judith Gamondele.

Décisions – droit de préemption urbain

Dans le cadre de la délégation qui a été consentie au maire par le conseil municipal, Monsieur le Président de séance rend compte des décisions prises en matière de droit de préemption urbain depuis le 9 juin 2016.

L'assemblée, après avoir entendu la lecture des déclarations d'intention d'aliéner n°23 à n° 30 de l'année 2016, prend acte de ces décisions.

43-2016 - Vente de l'immeuble sis 26 rue de la république

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée qu'il est souhaitable de vendre l'immeuble d'habitation situé 26 rue de la république.

Le service France Domaine dans son avis du 15 avril 2016 a estimé la valeur vénale de cet immeuble à 136.000 €.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de vendre l'immeuble sis 26 rue de la république, parcelle cadastrée section AH 29 (pour partie),
- d'autoriser Monsieur le maire à engager les démarches permettant de trouver un acquéreur.

44-2016 – Décision modificative n°2 – exercice 2016

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée que la commission des finances dans sa séance du 07 avril 2016 avait décidé d'accorder au club de pétanque une subvention pour 2016 identique à la subvention de l'année 2015.

Or une erreur matérielle s'est glissée dans le tableau des subventions présenté.

Le club de pétanque a en effet reçu en 2015 une subvention de 2.400 € conformément à la délibération du conseil municipal en date du 02 avril 2015 et non 2.000 € comme indiqué dans le tableau.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'accorder au club de pétanque une subvention supplémentaire de 400 € afin de porter le montant de la subvention pour l'exercice 2016 à 2.400 €
- de voter la décision modificative n°2 du budget de l'exercice en cours comme suit afin de permettre le paiement de la dépense :

Dépenses de la section de fonctionnement

Compte 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations 400

Compte 615221 – Entretien des bâtiments publics - 400

45-2016 - Recensement de la population – désignation d'un coordonnateur

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée que l'enquête pour le prochain recensement des habitants de la commune se déroulera entre le 19 janvier et le 18 février 2017.

Pour préparer et réaliser l'enquête de recensement, la commune aura à mettre en œuvre des moyens humains, matériels et financiers. La première étape de ce dispositif est la désignation d'un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte des données du recensement.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner :

- Monsieur Patrick Steffen, en qualité de coordonnateur,
- Madame Bernadette Ambert, en qualité de coordonnateur suppléant.

46-2016 - SPL Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) : modification portant sur l'objet social et autorisation du représentant de la collectivité à participer au vote de l'assemblée générale extraordinaire de la société

Monsieur le président de séance rappelle que la collectivité est actionnaire de la SPL ADTO.

Il indique que le conseil d'administration de l'ADTO qui s'est réuni le 24 mai 2016 envisage d'apporter des modifications aux statuts de la société qui apparaissent nécessaires afin d'intégrer dans les Statuts les dimensions de la loi NOTRe au regard du « reprofilage » des compétences départementales en mettant en avant les notions de « cohérence et de solidarité territoriale ».

En effet, la rédaction actuelle des statuts et notamment l'objet social (article 3) n'apparaît pas assez précis au regard des compétences des différentes collectivités actionnaires.

Quelques modifications mineures sont également apportées aux Statuts actuels.

Il rappelle qu'à peine de nullité, conformément aux dispositions de l'article L. 1524-1 du code général des collectivités territoriales, l'accord du représentant d'une collectivité sur une modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou sur les structures des organes dirigeants d'une SPL, ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante, approuvant cette modification.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, 21 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

- approuve le projet de modification des statuts de la SPL ADTO dont la collectivité est actionnaire,
- autorise son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de l'ADTO à voter en faveur de la ou des résolutions concrétisant cette modification statutaire, et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

GRDF – compte rendu de l'activité de la concession 2015

Monsieur le Président de séance communique à l'assemblée le rapport de concession établi par GRDF pour l'année 2015 afin que les membres puissent en prendre acte.

SE60 – rapport d'activité 2015

Monsieur le Président de séance communique à l'assemblée le rapport d'activités de l'année 2015 afin que les membres puissent en prendre acte.

Entente Oise Aisne – rapport d’activité 2015

Monsieur le Président de séance communique à l’assemblée le rapport d’activités de l’Entente Oise-Aisne de l’année 2015 afin que les membres puissent en prendre acte.

Questions diverses

Monsieur Christophe Lamy s’inquiète de l’état de la voie dénommée « allée des soupirs » et des problèmes engendrés pour les riverains. Il demande ce qui est prévu pour remédier à cette situation.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Au cours de la présente séance ont été prises les délibérations allant du n°43-2016 au n°46-2016. La décision n°05-2016 a également été présentée.

M. ARNOULD	L. ABENA <i>Absente excusée</i>	J. AINESI	O. ARNOULD	E. FAGOT <i>Absente</i>
D. BAROIN	M. BIEZ	L. BOMMELAER	N. GALCZYNSKI <i>Absent</i>	R. BROUILLARD
A. CARPENTIER <i>Absente excusée</i>	E. CAYROL <i>Absente excusée</i>	M. CLAUX <i>Absente excusée</i>	D. COULLET <i>Absente excusée</i>	P. FLOURY
S. FOURDRIN-DELBART	L. GROBON <i>Absente excusée</i>	C. LAMY	J.C. LEMERCIER	M-F MERLIN
F. PAGNIER <i>Absent excusé</i>	Ph. RABBE	C. RAGUIDEAU-DAVIDOVICS	F. RAHOUI	P. SAUVAGE <i>Absent</i>
P. STEFFEN	J-J COUNIL			

Le Maire constate que le compte rendu de la séance du 12 juillet 2016 a été affiché à la porte de la mairie le 29 juillet 2016.